



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 juillet 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Deuxième session**

**Formation Burundi**

23 juin 2008

**Examen des progrès accomplis dans la mise  
en œuvre du Cadre stratégique  
pour la consolidation de la paix au Burundi**



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–4	3
II. Analyse des tendances et examen des progrès accomplis .....	5–44	4
A. Promotion d’une bonne gouvernance .....	5–13	4
B. Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL .....	14–16	5
C. Secteur de la sécurité .....	17–26	6
D. Justice, promotion des droits de l’homme et lutte contre l’impunité .....	27–33	7
E. Question foncière et relèvement socioéconomique .....	34–44	8
III. Évaluation des engagements mutuels .....	45–78	9
A. Gouvernement burundais .....	45–50	9
B. Commission de consolidation de la paix et partenaires internationaux .....	51–66	10
C. Autres parties prenantes .....	67–78	14
IV. Conclusions et recommandations .....	79–80	15
<b>Annexes</b>		
I. Groupes de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi .....		24
II. Liste des présidents et des rapporteurs de groupe .....		28
III. Liste des personnes ressources et membres du comité de rédaction .....		29
IV. Documents de référence .....		30

## I. Introduction

1. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi est un instrument qui associe le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ainsi que les partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir de nombreux objectifs communs relatifs à la consolidation de la paix. Y sont énoncés les engagements du Gouvernement et de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que l'appui attendu des autres partenaires pour relever les défis les plus importants en matière de consolidation de la paix et éviter la reprise des conflits au Burundi. Cet instrument, établi par le Gouvernement burundais en collaboration avec les parties intéressées, a été approuvé par la Commission le 21 juin 2007.

2. Le 5 décembre 2007, afin de suivre les progrès réalisés dans l'exécution des engagements énoncés dans le Cadre stratégique, le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix et les parties intéressées ont créé un mécanisme pour suivre et évaluer le Cadre stratégique.

3. Le présent document constitue le premier rapport intérimaire présenté au titre du Cadre stratégique; il évalue l'exécution des engagements contractés depuis l'adoption dudit cadre et depuis celle du Mécanisme de contrôle et de suivi. Toutes les parties prenantes, y compris les organisations de femmes, le secteur privé, les partis politiques, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe, le système des Nations Unies ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ont participé activement à la rédaction du rapport intérimaire, sous la direction du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

4. Le présent rapport intérimaire a pour but de faciliter le dialogue entre le Gouvernement et tous ses partenaires sur les questions touchant la consolidation de la paix qui exigent une réponse politique et stratégique. Il comprend trois parties :

a) Analyse des tendances et examen des progrès accomplis dans les grands domaines prioritaires, à savoir :

- i) La promotion de la bonne gouvernance;
- ii) L'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Parti pour la libération du peuple hutu – Forces nationales de libération Palipehutu-FNL;
- iii) Le secteur de la sécurité;
- iv) La justice, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité;
- v) La question foncière et le relèvement socioéconomique.

Il a été convenu que les trois autres domaines prioritaires, à savoir : a) la mobilisation et la coordination de l'aide internationale; b) la dimension sous-régionale; et c) la situation des femmes, seront intégrés dans les cinq grands domaines prioritaires susmentionnés, en tant que questions transversales.

b) Évaluation des engagements mutuels, tels que définis dans le Cadre stratégique;

- c) Conclusion et recommandations à l'intention des parties prenantes.

## **II. Analyse des tendances et examen des progrès accomplis**

### **A. Promotion d'une bonne gouvernance**

5. En novembre 2007, les efforts faits pour maîtriser la crise au sein du Gouvernement et le consensus entre les partis politiques ont permis d'établir un gouvernement constitutionnel. Toutefois, le fonctionnement de ce gouvernement n'est toujours pas opérationnel car il n'existe aucun accord écrit énonçant clairement les responsabilités de ses membres et la répartition des tâches entre les ministres et les vice-ministres.

6. Dans la branche législative, les désaccords persistants ont retardé les sessions parlementaires. Les lois fondamentales n'ayant pas été votées, l'activité du Gouvernement a été bloquée. Le renforcement des liens entre le Parlement burundais et les institutions législatives de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de l'Union africaine devrait permettre à l'Assemblée nationale et au Sénat burundais de mieux fonctionner à l'avenir.

7. La représentation des femmes aux plus hautes institutions du Gouvernement n'a pas changé, en ce qui concerne les postes ministériels qui leur ont été confiés. Mais aucune n'occupe les trois postes les plus élevés de la branche exécutive et leur représentation au sein de la fonction publique n'a pas atteint le quota convenu de 30 %, ce qui montre que la question de l'égalité entre les sexes n'a pas encore été pleinement prise en compte dans les politiques et les programmes.

8. La mise en place d'un cadre de dialogue, en février 2008, a joué un rôle capital dans la création d'un environnement politique favorable. Les parties prenantes ont manifesté leur appui au processus de dialogue en élisant un Comité national de suivi, composé de 24 personnalités, dont la structure de coordination compte 60 % de femmes. De nombreux espoirs se fondent sur le succès de cette initiative dont l'objet est de mettre en place une culture de dialogue. Le cadre de dialogue devrait notamment aider à instaurer un climat de paix, en prévision des élections de 2010, mais à cet égard, le contexte actuel demeure incertain. Au niveau du Gouvernement, l'instabilité institutionnelle qui a prévalu en 2007 s'est poursuivie en 2008. Il faut y remédier. Certains partenaires ont exprimé le souci légitime que ce cadre de dialogue serve, en fin de compte, d'outil de propagande.

9. S'agissant de la gouvernance économique, en particulier de la stratégie contre la corruption, le Gouvernement s'est efforcé de former et de redéployer les personnels chargés de la lutte contre la corruption (personnels des tribunaux et de la Brigade spéciale de recherche) et de renforcer l'Inspection générale de l'État. Ces initiatives doivent encore faire pleinement sentir leurs effets car les scandales financiers n'ont pas été juridiquement réglés. Cette situation compromet la crédibilité du Gouvernement en ce qui concerne la gestion transparente des ressources publiques. Le mécanisme judiciaire existe, mais il faut une forte volonté politique pour le faire fonctionner.

10. La création de l'École nationale d'administration publique, le fonctionnement de la Commission indépendante sur le recrutement et l'adoption par le Gouvernement d'un document d'orientation sur la décentralisation sont autant de progrès très nets qui devraient revivifier l'administration publique et la décentralisation. Cette politique de décentralisation sera renforcée par la mise en place récente de l'Association burundaise des élus locaux. Le recensement actuel de

fonctionnaires et de personnes occupant des emplois publics contribuera à donner de la transparence à la gestion des rémunérations. Les résultats du recensement général de la population et du logement, qui doit avoir lieu à la fin de 2008, permettront de planifier le développement à partir de données concrètes.

11. Malgré ces efforts, la coordination des questions administratives et techniques dépend du pouvoir politique. Aussi le service public souffre-t-il considérablement des changements beaucoup trop fréquents qui affectent les personnels de direction et les personnels techniques, au gré des changements de direction politique.

12. Les dysfonctionnements institutionnels ainsi que l'absence d'administration ont contribué à la montée de tensions sociales, illustrées par des grèves fréquentes dans bon nombre de secteurs publics. Outre ces grèves, des mouvements sociaux chez les enseignants se sont manifestés contre la violence, notamment contre le viol en milieu scolaire. Ce phénomène est révélateur d'une crise dans le système éducatif.

13. Il n'y a pas de dialogue sur un projet de loi relatif à la création d'une commission électorale indépendante, ce qui préoccupe les partenaires. Une telle situation pourrait susciter des protestations et conduire à l'instabilité politique.

## **B. Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL**

14. L'application de l'Accord global de cessez-le-feu de 2006 a été considérablement retardée du fait d'interprétations divergentes de l'Accord par les deux parties. En 2006 et 2007, il est apparu clairement que le manque d'intérêt et la méfiance entravaient la mise en œuvre de l'Accord, comme l'ont montré de nombreuses violations du cessez-le-feu. La réintégration du Palipehutu-FNL ne s'est donc pas concrétisée, alors qu'elle est la pierre angulaire de la stabilité politique du pays. Le fait que le Palipehutu-FNL s'est retiré du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance a provoqué une recrudescence de l'insécurité. La reprise des hostilités en avril 2008 a illustré les risques inhérents à la stagnation. Elle a également confirmé à quel point les civils sont vulnérables, en particulier certains groupes spécifiques de la population, et a révélé le prix qu'ils doivent payer lorsque le conflit persiste.

15. Par le biais de l'Initiative régionale pour la paix, appuyée depuis février 2008 par la Direction politique, la communauté internationale a facilité la reprise des discussions (mai 2008), dans le cadre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance. Il y a eu récemment un progrès décisif : un cessez-le-feu a été annoncé conjointement le 26 mai et le chef du Palipehutu-FNL est retourné à Bujumbura le 30 mai 2008. Dans la déclaration de Magaliesberg, en date du 10 juin 2008, le Gouvernement et le Palipehutu-FNL se sont engagés mutuellement à renoncer à la violence et à résoudre leurs différends par le dialogue. Bien que les positions des parties demeurent encore très éloignées sur des points fondamentaux, en particulier sur des questions constitutionnelles, la situation actuelle présente une nouvelle dynamique, porteuse d'espoir. La consolidation de la paix au Burundi dépend dans une large mesure du succès des négociations en cours, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration de toutes les troupes ou personnes associées au Palipehutu-FNL, y compris les enfants, les jeunes et les femmes, ainsi que d'une prévention efficace de nouveaux recrutements.

16. Tout retard dans la mise en œuvre de l'Accord risque d'être exploité au plan politique, que ce soit en liaison avec ce conflit, ou avec d'autres dans la région des Grands Lacs, et de compromettre le processus de consolidation de la paix, comme l'indique le Secrétaire général dans son troisième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/330).

### **C. Secteur de la sécurité**

17. Les efforts faits pour professionnaliser les forces de défense et de sécurité, avec l'aide de différents partenaires, se poursuivent actuellement. S'ils sont encourageants, il est encore trop tôt pour en évaluer les effets. Toutefois, la méfiance des populations à l'égard des forces de sécurité est toujours perceptible. Il n'est pas rare de voir des membres de ces forces de sécurité commettre des actes de violence contre les femmes ou contre d'autres groupes vulnérables. Trois pour cent de toutes les violations des droits de l'homme, commises entre janvier et mai 2008, sont imputables aux forces de sécurité. Toutefois, leur nombre diminue, en même temps qu'apparaît une réelle volonté de punir sévèrement les auteurs de ces actes.

18. Il faut des efforts soutenus pour élever les normes éthiques des forces de sécurité, notamment pour une meilleure prise en compte de la situation des femmes. Celles-ci sont d'ailleurs sous-représentées au sein des forces de défense et de sécurité, surtout dans la hiérarchie militaire.

19. Un point positif, c'est que le Burundi a augmenté ses contributions aux troupes déployées pour les opérations de maintien de la paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, ce qui réaffirme l'appui du pays aux initiatives de paix régionales et internationales. Il y aura donc une possibilité de former les forces de défense et de sécurité burundaises, notamment en matière de protection des civils et d'assistance pendant les conflits aux groupes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants.

20. Les commissions nationales de désarmement ainsi que la Direction générale des anciens combattants ont été réorientées pour mieux s'adapter à leurs missions. À ce jour, 26 000 personnes – hommes, femmes et enfants – ont été démobilisées. Il faut mentionner que les efforts de sensibilisation au désarmement et à la démobilisation n'ont pas été suffisants, ce qui pourrait expliquer l'absence de motivation ou d'incitation, pourtant cruciales pour de tels programmes.

21. Les difficultés de réinsertion socioéconomique des populations démobilisées, s'ajoutant à l'absence de préparation psychologique et à l'insuffisance des informations sur la démobilisation, ont fait hésiter ceux qui s'y intéressaient et ont retardé les processus de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, le chômage et le désespoir pourraient pousser les populations démobilisées vers de nouveaux soulèvements et la criminalité.

22. Les critères retenus pour la démobilisation ont fait l'objet de critiques de la part de certains groupes de femmes qui estiment contestable le statut établi du combattant.

23. La persistance de l'insécurité n'a pas facilité le déroulement du programme de remise volontaire des armes, ce qui a obligé à recourir à d'autres mesures telles que les fouilles corporelles et les perquisitions ponctuelles. Malheureusement, dans ces

conditions et compte tenu de l'insécurité au niveau sous-régional, la population risque de se procurer d'autres armes.

24. Un point positif, c'est que les programmes de déminage et la destruction de mines antipersonnel sont achevés. Très bientôt, le Burundi sera un pays exempt de mines.

25. L'intégration du Burundi dans les organisations régionales, telles que la Commission tripartite plus un, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté d'Afrique de l'Est, est profitable au pays du point de vue de la sécurité. Elle donne l'occasion aux forces de défense et de sécurité nationales de participer à des cadres de politique et de sécurité sous-régionaux. En outre, le processus d'intégration régionale permettra une coopération transfrontière entre les dirigeants politiques, les institutions judiciaires et les services de police des États membres.

26. Les efforts visant à coordonner l'assistance dans le secteur de la sécurité se sont poursuivis dans le cadre d'interactions et de réunions d'harmonisation entre partenaires. Il faudrait cependant améliorer la coordination au niveau stratégique.

#### **D. Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité**

27. La mise en place des institutions judiciaires a été retardée, de même que la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. En attendant, les mécanismes de justice transitionnelle ont été mis en place par la signature de l'Accord-cadre et la création, en novembre 2007, du Comité directeur tripartite. Mais le commencement des consultations sur les mécanismes de justice transitionnelle a pris du retard, ce qui est préoccupant, car il risque d'y avoir chevauchement avec les préparatifs en vue des élections de 2010.

28. Une campagne a été menée pour obtenir des rapports sur l'exécution des arrêts et décisions, et des efforts ont été lancés, avec l'appui des partenaires, pour rétablir les organes de justice. Du coup, le règlement des problèmes par la violence a diminué. Malheureusement, l'absence d'informations sur les droits des citoyens et le fait que la plupart des textes juridiques sont publiés uniquement en français n'encouragent guère l'ensemble de la population à avoir instantanément recours au système juridique. En outre, les insuffisances de la coordination entre les services de la police judiciaire et le parquet compliquent les procédures et la poursuite des enquêtes.

29. Qui plus est, l'impunité de divers crimes persiste toujours, notamment en ce qui concerne les agressions sexuelles commises par des membres des forces de la sécurité, malgré des efforts évidents pour en condamner les auteurs.

30. L'impunité résulte aussi de la lenteur qui prévaut dans l'adoption d'un code pénal révisé, en particulier des dispositions spécifiques concernant la situation des femmes, et de la non-application des textes juridiques existants, même en matière de justice pour les mineurs.

31. Le projet de code pénal confirmera l'abolition de la peine de mort, qui fait actuellement l'objet d'un moratoire.

32. La mise en place de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme est en cours et le Conseil des ministres devrait bientôt adopter le premier projet de loi. Mais, l'impasse dans laquelle continuent de s'enliser les activités parlementaires risque de retarder l'adoption de cette loi, ce qui laissera aux mécanismes de protection des droits de l'homme leur caractère incomplet.

33. Il faut cependant reconnaître les résultats sans précédent enregistrés dans les domaines de la liberté sociale et de l'indépendance des médias, de même que dans la prise en compte de la situation des femmes, même si le contexte actuel ne confirme pas le caractère irréversible de ces avancées.

## **E. Question foncière et relèvement socioéconomique**

34. La question foncière est essentiellement structurelle au Burundi : plus de 7 millions d'habitants y vivent sur 27 834 kilomètres carrés, dont 90 % dans les zones rurales.

35. Depuis son indépendance, le Burundi a traversé plusieurs crises sociopolitiques qui ont contraint des milliers de Burundais à quitter leurs terres et à abandonner leurs biens pour se retrouver dans des camps de personnes déplacées ou en exil dans d'autres pays. Depuis 2002, le lent retour à la paix a permis à plus de 300 000 Burundais de rentrer chez eux. Or, un bon nombre des anciennes propriétés sont aujourd'hui occupées par d'autres personnes et leurs biens ont été détruits. La principale cause de conflit au niveau communautaire est l'accès à la terre, ce qui entretient une crise sociopolitique incessante. Plus de 80 % des cas portés devant les tribunaux concernent des questions foncières.

36. Une telle situation crée des tensions au sein de la population et compromet les chances de succès du processus de paix. Si l'on ne trouve pas à temps une réponse appropriée, le conflit risque de reprendre au niveau des communautés.

37. Pour régler la question foncière et les problèmes causés par la vague de réfugiés qui rentrent aux pays, et instaurer des conditions favorables à la réinstallation des personnes déplacées, le Gouvernement a créé, le 4 mai 2006, la Commission nationale des terres et autres biens. En renforçant les capacités institutionnelles et opérationnelles de la Commission, on a pu engager le processus de règlement des litiges concernant les questions foncières.

38. Toutefois, la Commission ne peut combler les lacunes des autres services de gestion des conflits qui sont liés aux Bashingantahe et aux tribunaux, lesquels sont trop peu nombreux et sont submergés par le nombre de cas. Qui plus est, la branche législative a été incapable de gérer les complexités de ces procès.

39. Pendant ce temps, le niveau de vie des populations rurales s'est dégradé, du fait des ventes de terres anarchiques, opérées pratiquement sans titres de propriété, des diverses formes de violence exercée à l'égard des femmes et de l'opposition à leur droit de succession, et de la résistance à la nouvelle loi sur les successions, les contrats de mariage et la liberté.

40. Les femmes et les jeunes filles qui sont retournées chez elles ou qui sont devenues chefs de famille du fait des crises successives dans le pays sont dans une position beaucoup plus vulnérable du fait de leur accès limité à la terre. À cet égard,

le Gouvernement a commencé un processus de réforme agraire qui pourrait améliorer la situation.

41. En dehors de la question foncière, l'appauvrissement des paysans, les graves carences des services sociaux de base, de même que le relèvement socioéconomique d'autres communautés touchées par la guerre sont encore exacerbés par une pauvreté endémique, un taux de chômage élevé, un faible taux de rendement, l'augmentation du prix du pétrole, la rareté des subventions, etc.

42. Les crises alimentaires saisonnières, qui résultent du changement climatique, ont été aggravées par la récente explosion des prix alimentaires dans le monde entier. Au Burundi, la situation alimentaire pourrait devenir un problème de sécurité et constitue une menace à la consolidation de la paix.

43. Qui plus est, l'effet des réformes économiques, en particulier de la privatisation, reste à évaluer. À ce jour, ce processus a généré des conflits, surtout parce qu'il n'a pas pris en compte les intérêts de tous les partenaires – les propriétaires fonciers et la main-d'œuvre.

44. La création du Groupe de coordination des partenaires, au Burundi, est un signe encourageant qui témoigne de la volonté de mettre effectivement l'aide internationale au service de la consolidation de la paix et de réduire la pauvreté de façon prioritaire.

### **III. Évaluation des engagements mutuels**

#### **A. Gouvernement burundais**

45. Le Gouvernement a commencé d'honorer les engagements qu'il a pris en matière de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne le dialogue et la consultation, la lutte contre la corruption et la décentralisation.

46. En dépit des efforts antérieurs, l'intégration des femmes dans les organismes nationaux de prise de décisions est encore insuffisante dans l'ensemble des programmes nationaux.

47. En 2007, des revers ont mis en échec l'application de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL : ce dernier s'est retiré du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et les combats ont repris entre le mouvement et la Force de défense nationale. Toutefois, depuis la reprise des négociations, le 16 mai 2008, la situation s'est améliorée.

48. Les efforts visant à professionnaliser les forces de défense et de sécurité se poursuivent. En outre, le Burundi a ratifié le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et continue de solliciter la ratification d'autres signataires. Il contribue également aux efforts déployés par la Commission tripartite plus un en vue de stabiliser la région.

49. S'agissant de la justice, de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité, certains mécanismes ont été mis en place – la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et les mécanismes de justice transitionnelle. Il faut les compléter et rendre leur fonctionnement efficace en veillant à ce qu'ils soient indépendants du pouvoir exécutif.

50. S'agissant des engagements pris à l'égard du relèvement socioéconomique, le Gouvernement et ses partenaires ont créé le Groupe de coordination des partenaires, qui est l'organe chargé de coordonner la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Néanmoins, l'organisation de ce groupe a connu des retards préjudiciables à certains de ses organes subsidiaires : la plupart des groupes sectoriels ne sont pas encore opérationnels, d'où une certaine inertie du Groupe de coordination des partenaires.

## **B. Commission de consolidation de la paix et partenaires internationaux**

51. La Commission de consolidation de la paix a aidé à mobiliser une attention politique internationale soutenue en faveur du Burundi, par exemple, en organisant des discussions de haut niveau associant la Commission, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et en collaborant avec des organisations non gouvernementales. La Commission de consolidation de la paix a également entrepris les initiatives ci-après.

### **Renforcement du dialogue politique**

52. Le Président de la formation Burundi s'est rendu au Burundi en septembre 2007 pour examiner les questions qui menaçaient les efforts visant à consolider la paix, dont : a) la fragilité de la situation budgétaire; b) l'impasse parlementaire qui continue de bloquer toute action législative; et c) le retrait du Palipehutu-FNL du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de l'Accord global de cessez-le-feu, survenu le 21 juillet 2007. En conséquence, la Commission a invité le Gouvernement et les autres parties prenantes à prendre les mesures nécessaires pour régler ces questions de toute urgence (PBC/2/BDI/2) et a prié instamment le Conseil de sécurité de continuer à suivre avec attention la situation politique au Burundi.

53. Une délégation de la formation Burundi s'est rendue dans le pays en mai 2008, pour examiner la situation à la suite de la reprise des confrontations entre le Palipehutu-FNL et la Force de défense nationale, en avril 2008. La mission a demandé : a) l'arrêt immédiat des hostilités; b) le règlement des différends par les partis politiques et la reprise rapide du travail législatif de l'Assemblée nationale; et c) le commencement des préparatifs politiques et techniques pour les élections de 2010.

### **Établissement de partenariats pour faire face à des problèmes cruciaux**

54. Le Président de la formation Burundi a pris part à une réunion du Groupe des envoyés spéciaux pour le Burundi, que la mission de facilitation sud-africaine a organisée au Cap (Afrique du Sud) en février 2008. Les participants sont convenus d'un programme d'action visant à faire avancer le processus de paix au Burundi, qui était alors au point mort. À la suite de cette mission, la Commission de consolidation de la paix a publié ses conclusions et recommandations concernant la situation au Burundi (PBC/2/BDI/7), dans lesquelles elle s'est félicitée de l'engagement actif et soutenu de la mission de facilitation sud-africaine (dont le mandat a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2008), de l'Union africaine, de

l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).

55. Le Président s'est également rendu au Groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international (FMI) pour sensibiliser ces institutions au travail effectué par la Commission auprès du Burundi et aux objectifs du Cadre stratégique. Les échanges avec le FMI ont mis l'accent sur la crise budgétaire qui a sévi au Burundi entre le milieu et la fin de 2007 et sur les possibilités de collaboration dans le cadre de la suite donnée au sixième examen mené au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

#### **Amélioration et suivi des flux d'aide**

56. La Commission de consolidation de la paix a participé à des discussions avec le Gouvernement burundais et ses partenaires sur la création du Groupe de coordination des partenaires, dont l'objectif est de faciliter la coordination, le suivi, la mobilisation des ressources et l'efficacité de l'aide en relation avec la mise en œuvre du Document national de stratégie pour la réduction de la pauvreté et en relation avec le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

57. À la fin du printemps 2008, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a commencé à identifier les ressources et les contributions provenant de diverses parties prenantes à la consolidation de la paix au Burundi, pour permettre à la Commission de mieux centrer ses efforts dans les domaines de la mobilisation des ressources et de la coordination de l'aide de la communauté internationale au Burundi. La Commission a été régulièrement tenue informée des décaissements du Fonds pour la consolidation de la paix.

#### **Partage des connaissances concernant les difficultés en matière de consolidation de la paix**

58. Une réunion thématique a été organisée le 27 mai 2008 par la formation Burundi pour trouver des solutions durables aux questions foncières; les participants ont réaffirmé qu'il fallait a) une politique foncière nationale pour guider les processus législatif et administratif, b) un système d'inscription au cadastre plus efficace et c) un inventaire des terres appartenant à l'État.

59. Les membres de la Commission ont également contribué à titre individuel à la mise en œuvre du Cadre stratégique.

60. Le système des Nations Unies au Burundi, par la mise en œuvre d'une approche intégrée de planification, programmation et gestion, a facilité un appui cohérent au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix. Il a également déployé des efforts constants pour trouver des solutions aux diverses crises politiques et n'a cessé d'apporter son appui à la consolidation de la démocratie pendant la période à l'examen, en renforçant les institutions nationales et en encourageant les consultations entre partenaires nationaux. Le système des Nations Unies a également œuvré en collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires locaux et internationaux pour développer le Cadre stratégique de consolidation de la paix et produire un plan d'action prioritaire en vue de mettre en place la stratégie complémentaire pour la réduction de la pauvreté. Concrètement, les institutions, fonds et programmes du système des Nations Unies au Burundi ont œuvré de façon intégrée pour mettre en place simultanément les sept programmes ci-après : a) la

promotion de la bonne gouvernance; b) la promotion et la protection des droits de l'homme et la lutte contre l'impunité; c) la réforme du secteur de la sécurité et la réduction des armes légères et de petit calibre; d) un accès équitable aux services sociaux de base; e) la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose; f) l'amélioration de la sécurité alimentaire; et g) la réinsertion des populations touchées par la guerre et autres catastrophes. En outre, le système des Nations Unies a contribué à la mise en place de cadres permettant d'examiner des questions telles que la situation des femmes, la coordination de l'aide, les secours aux communautés, la sécurité alimentaire et le retour des réfugiés.

61. Qui plus est, l'Organisation des Nations Unies n'a épargné aucun effort pour persuader le Gouvernement et ses partenaires nationaux d'adhérer aux priorités de consolidation de la paix. Ces démarches ont abouti à l'acceptation par le Gouvernement du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix ainsi qu'à la création, la mise en œuvre et l'évaluation initiale des projets d'amorçage économique financés par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

62. Dans le cadre de sa participation aux travaux de la Direction politique, le système des Nations Unies a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu.

63. Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a dégagé 35 millions de dollars des États-Unis en janvier 2006, dont 31 millions de dollars avaient été affectés à 16 projets approuvés au 30 mai 2008. Les projets se déclinent dans quatre secteurs prioritaires : la réforme du secteur de la sécurité; la démocratie et la bonne gouvernance; les droits de l'homme; et les questions immobilières et foncières. D'autre part, le Programme sur la paix et la gouvernance de l'Université des Nations Unies, en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a commencé les préparatifs d'un atelier sur les enseignements tirés de l'expérience, qui se tiendra fin 2008 à Bujumbura; l'atelier portera sur les expériences et les analyses qu'on peut tirer en matière de consolidation de la paix à partir de situations postconflit similaires.

#### **Principaux domaines d'appui fournis au Cadre stratégique**

64. On trouvera ci-après des exemples de l'appui fourni au Cadre stratégique par les États Membres :

a) La Belgique appuie les programmes concernant la bonne gouvernance, le développement économique et agricole, la santé et l'éducation. Elle soutient également le Parlement, la société civile, y compris les médias, la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité, la réforme des systèmes judiciaire et pénal, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), dans le cadre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion (PMDR);

b) Le Danemark appuie les programmes concernant la promotion de la femme, la réinsertion des réfugiés retournant dans leurs foyers et les questions relatives au VIH/sida;

c) La France appuie des programmes concernant la bonne gouvernance, le secteur de la sécurité, la justice et le relèvement économique et social;

d) L'Allemagne appuie les programmes concernant la police, la construction d'infrastructures et la formation, les systèmes d'approvisionnement en eau et la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens combattants;

e) L'Inde assure actuellement la formation de cinq ressortissants burundais et a offert un programme novateur de compétences en informatique pour les segments défavorisés de la société. Une société indienne du secteur public a signé un accord avec le Burundi pour développer des artères interurbaines de télécommunications et d'Internet au Burundi, dans le cadre d'un projet électronique panafricain plus vaste que l'Inde exécute pour le compte de l'Union africaine. L'Inde entreprend également une étude de faisabilité pour étendre le réseau ferroviaire d'Afrique orientale qui devra relier le Burundi aux autres ports et villes de la côte est de l'Afrique;

f) Le Japon finance des programmes qui appuient le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, la santé et l'assainissement, les vivres, les femmes et les enfants, et le renforcement des capacités de gestion des migrations;

g) Le Luxembourg appuie des programmes concernant l'éducation, la réinsertion des rapatriés, la violence contre les femmes et le renforcement du système judiciaire;

h) Les Pays-Bas appuient les programmes concernant la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, le relèvement socioéconomique et les activités en faveur de l'égalité des sexes;

i) Le Pakistan appuie le renforcement des capacités dans la diplomatie et la Force de défense nationale;

j) La Fédération de Russie finance des programmes de bourses destinés à la police et aux étudiants dans des universités russes;

k) Le Royaume-Uni appuie des programmes concernant la santé, l'éducation, la bonne gouvernance, la réforme de la gestion des finances publiques, et l'action humanitaire;

l) La Norvège finance des programmes concernant la promotion des femmes, la réconciliation, la bonne gestion des affaires publiques, le dialogue ouvert et la réinsertion des enfants soldats.

#### **Donateurs institutionnels et organisations internationales**

65. On trouvera ci-après des exemples de l'appui fourni au Cadre stratégique par les donateurs institutionnels et les organisations internationales :

a) Le FMI fournit une assistance technique au Burundi. En outre, il appuie le Cadre stratégique et le Document de stratégie du Burundi pour la réduction de la pauvreté (DSRP), par le biais de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le dernier bilan de pays du FMI a abouti à des décaissements de 16 millions de dollars des États-Unis et des négociations concernant un nouvel accord dans le cadre de la Facilité sont achevées et seront présentées au Conseil d'administration du FMI en juillet 2008;

b) L'appui de la Banque mondiale au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi met essentiellement l'accent sur les domaines tels que la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et le relèvement

socioéconomique. La Banque mondiale facilite également l'aide budgétaire fournie par des donateurs individuels;

c) La Communauté européenne a consacré des fonds et déployé des efforts pour appuyer les domaines prioritaires du Cadre stratégique tels que la bonne gouvernance, la résolution des conflits, le déminage, l'appui budgétaire et l'aide humanitaire;

d) L'Union interparlementaire (UIP) a continué d'aider le Parlement burundais en renforçant les capacités des parlementaires et en améliorant les services de communication. Avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD), l'UIP a encouragé la participation des femmes aux prises de décisions parlementaires et a proposé une formation approfondie aux parlementaires femmes;

e) La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a fourni une assistance technique au Gouvernement burundais dans les domaines suivants : consolidation de la paix, promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie et développement de l'égalité entre les sexes. En outre, le Secrétaire exécutif de la Conférence a organisé un certain nombre de réunions consultatives en vue de persuader le Palipehutu-FNL de reprendre le processus de paix.

66. Sont résumées ci-dessus les contributions collectives et individuelles des membres de la Commission de consolidation de la paix au Burundi et des partenaires à la mise en œuvre du Cadre stratégique au Burundi pendant la période considérée.

## **C. Autres parties prenantes**

### **Société civile, confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe**

67. La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe ont contribué au processus de consolidation de la paix, notamment dans le domaine prioritaire de la justice, de la promotion des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité.

68. Ces parties prenantes ont mis en place un mécanisme de coordination regroupant tous ceux qui contribuent aux poursuites judiciaires dans les cas d'actes de violence à l'égard des femmes, ainsi qu'à la prévention et à l'élimination de tels actes.

69. De nouvelles orientations se font jour dans d'autres domaines pour les organisations de la société civile, dont il faut s'efforcer d'intégrer la contribution.

70. Il faut mentionner en particulier l'alliance des organisations de la société civile avec la radio et les médias indépendants. Leur synergie a créé une société civile indépendante, attachée à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre l'impunité.

71. Des mesures ont été prises pour favoriser la médiation communautaire et la réinsertion des groupes touchés par le conflit. De façon générale, la société civile mène une lutte constante contre les manipulations politiques de la propriété foncière en tenant des réunions d'information sur le processus de consolidation de la paix.

72. L'institution des Bashingantahe, particulière au Burundi pour le règlement à l'amiable des litiges de base, recouvre lentement son indépendance, son prestige social et sa crédibilité. Elle apporte une contribution importante à la médiation en matière civile.

### **Organisations de femmes**

73. Des organisations de femmes ont contribué à faire accepter le processus de consolidation de la paix par la population en général et par les femmes en particulier, grâce à une campagne de sensibilisation au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix, ciblée sur les femmes de toutes les communes du pays.

74. Elles ont plaidé avec passion auprès des responsables, tant au sein du Gouvernement du Burundi qu'auprès des membres de la Direction politique ainsi qu'auprès de certains membres du Palipehutu-FNL, pour que le Mécanisme conjoint de contrôle et de surveillance reprenne ses travaux et que priorité soit donnée aux questions de sécurité.

75. En particulier, elles ont sensibilisé la population à la gravité des actes de violence à l'égard des femmes et elles ont aidé à la création d'un mécanisme visant à coordonner tous ceux qui participent aux poursuites judiciaires dans les cas d'actes de violence, ainsi qu'à la prévention et à l'élimination de tels actes.

76. Elles militent en faveur de l'adoption d'une loi non discriminatoire sur le droit de succession. Elles jouent un rôle de premier plan dans les activités génératrices de revenus qui rassemblent des membres de différents groupes frappés par le conflit (personnes rapatriées, démobilisées, déplacées), dans un esprit de promotion de la réconciliation ethnique et de cohabitation pacifique des communautés.

### **Partis politiques**

77. Les partis politiques ont participé à la conception et à l'évaluation du Cadre stratégique ainsi qu'à la mise en train du cadre de dialogue national. Les partis politiques, qui sont intimement impliqués dans les débats, ont exercé des pressions sur le Gouvernement et sur les forces du Palipehutu-FNL pour réactiver le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance.

### **Les dimensions sous-régionales**

78. Le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le Burundi est devenu membre à part entière de la Communauté d'Afrique de l'Est et il a été le premier signataire du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs à ratifier cet instrument. Ces développements institutionnels, alliés à la relance de la Communauté économique des pays des Grands Lacs et au mécanisme de la Commission tripartite plus un, ont donné au pays des possibilités élargies pour relever les défis de la sécurité sous-régionale. En outre, la question des réfugiés est gérée en étroite coopération avec les pays de la sous-région.

## **IV. Conclusions et recommandations**

79. Le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix et les parties prenantes ont fait des efforts considérables pour mettre en œuvre les engagements et les diverses contributions au processus de consolidation de la paix.

Toutefois, la complexité et le caractère évolutif des problèmes exigent un engagement plus ferme et plus constant pour triompher des principaux risques en matière de consolidation de la paix.

80. Les recommandations ci-après renforcent les engagements initiaux et indiquent en détail les mesures que doivent prendre les différentes parties prenantes en vue de contribuer au mieux à l'objectif ultime de consolidation de la paix.

## **Promotion de la bonne gouvernance**

### **Risque 1. Transformation des cadres de dialogue à des fins de propagande**

#### **Le Gouvernement**

- Établir le cadre juridique de la prochaine élection d'ici la fin de l'année
- Assurer une représentation équitable des différents acteurs au sein des cadres de dialogue

#### **La Commission de consolidation de la paix**

- Œuvrer de concert avec le Gouvernement et ses partenaires en vue d'instaurer un environnement favorable à des élections transparentes
- Mettre en commun des expériences électorales réussies

#### **La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe**

- Entreprendre des activités éducatives orientées vers une citoyenneté responsable
- Participer de façon constructive aux cadres de dialogue

#### **Les organisations de femmes**

- Poursuivre le dialogue avec les décideurs afin de mieux intégrer la question des femmes dans le dialogue ainsi que dans les politiques et les programmes nationaux
- Intensifier la mobilisation des femmes pour les faire participer activement aux cadres de dialogue et au processus électoral

#### **Les partis politiques**

- Poursuivre leur participation constructive à des structures de dialogue et à la résolution pacifique de conflits, sans paralyser le fonctionnement des institutions
- Jouer le rôle d'organiseurs politiques sans manipuler la population

#### **Le système des Nations Unies**

- Fournir l'appui technique pour établir le cadre juridique des prochaines élections

**Les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Suivre de près le processus politique, en utilisant les moyens diplomatiques considérables mis en place, en vue de faire rapport sur les progrès réalisés dans le pays et renforcer la confiance des partenaires quant aux efforts que déploie le Burundi pour sortir de la crise

**L'Organisation internationale de la Francophonie**

- Verser au Burundi la contribution envisagée dans sa programmation 2006-2009 : pour aider à mettre fin au conflit et financer les activités de consolidation de la paix

**Risque 2. Discrédit jeté sur l'administration et les institutions****Le Gouvernement**

- Respecter la neutralité politique de l'administration publique et assurer la stabilité de la gestion technique dans la fonction publique
- Poursuivre des enquêtes sur les principaux cas de détournement de fonds et porter ces affaires devant les cours et les tribunaux
- Clarifier les devoirs des ministres et des vice-ministres

**Le Parlement**

- Favoriser la concertation plutôt que l'intransigeance pour éviter les blocages

**La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe**

- Contribuer au dialogue social en gardant une attitude critique et constructive

**Les partis politiques**

- Éviter d'interférer dans la gestion quotidienne de l'administration

**Les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Continuer de mobiliser des fonds pour appuyer le renforcement des capacités de l'administration

**Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL****Risque 1. Enlisement des négociations du fait de revendications contraires aux mesures constitutionnelles****Le Gouvernement et le Palipehutu-FNL**

- Mener à terme le processus du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et exécuter de bonne foi les engagements de part et d'autre

**La société civile, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe et les organisations de femmes**

- Poursuivre leur campagne de sensibilisation pour faire comprendre qu'il est urgent de conclure une paix définitive et qu'il faut respecter l'esprit de la Constitution

**Les partis politiques**

- Éviter l'exploitation politique des résultats de la négociation

**Le système des Nations Unies, l'Union africaine, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et la sous-région**

- Participer activement aux négociations par le biais de la Direction politique
- Veiller à mobiliser les financements voulus pour mettre en œuvre tous les éléments du programme d'action

**Risque 2. Association du conflit au Burundi avec les conflits de la région si l'Accord tarde à être mis en œuvre**

**Le Gouvernement**

- En tant que pays hôte du secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, promouvoir le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement auprès des membres de la Conférence, notamment auprès de ceux qui n'ont pas encore ratifié cet instrument

**Le système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Appuyer le renforcement des capacités de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
- Poursuivre la coordination des questions de sécurité au sein de la Commission tripartite plus un

**La sous-région**

- Continuer de s'impliquer dans les efforts pour trouver des solutions aux causes des conflits
- Achever le processus de ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs

**Le secteur de la sécurité**

**Risque 1. Dérive des soldats démobilisés vers le banditisme et possibilité de nouvelles rébellions**

**Le Gouvernement**

- Repenser la stratégie d'insertion des rapatriés et des démobilisés

**La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies**

- Plaider en faveur d'une assistance internationale pour aider à l'intégration socioéconomique des anciens combattants et des jeunes dans leurs communautés

**La société civile, les confessions religieuses et l'institution des Bashingantahe**

- Prendre en compte les personnes démobilisées, tant les jeunes que les adultes, dans leurs programmes à tous les niveaux

**Les organisations de femmes**

- Poursuivre leurs contributions orientées vers la réinsertion économique et les démobilisés

**Le système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Aider le Gouvernement à formuler et à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de réinsertion des personnes démobilisées

**Risque 2. Réarmement de la population civile devant la persistance de l'insécurité****Le Gouvernement**

- Poursuivre la professionnalisation des forces de défense et de sécurité
- Instituer une formation efficace à l'intention des forces de défense et de sécurité de façon qu'elles soient en harmonie avec les populations qu'elles sont censées défendre et protéger
- Réprimer systématiquement les agents des forces de défense et de sécurité qui se rendent coupables d'extorsions. Réprimer plus sévèrement les infractions commises spécifiquement contre les groupes vulnérables
- Mettre en œuvre le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères
- Organiser des réunions pour sensibiliser la population au désarmement moral;
- Exercer un contrôle effectif et indépendant sur les trois composantes des forces de sécurité [Force de défense nationale (FDN), Police nationale du Burundi (PNB) et Service national des renseignements (CSNR)] en mettant l'accent sur leur professionnalisme et leur neutralité politique

**Le Gouvernement et la sous-région**

- Instaurer un climat de confiance au sein de la population en améliorant l'environnement de sécurité nationale et sous-régionale

**Le système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Poursuivre leur appui multilatéral au secteur de la sécurité

## **Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité**

### **Risque 1. Report des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle à une date trop proche des élections, ce qui compromettrait leur mise en œuvre**

#### **Le Gouvernement**

- Accélérer la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle

#### **La Commission de consolidation de la paix**

- Poursuivre avec le Gouvernement le dialogue sur le processus et échanger les expériences positives en matière de mécanismes de justice transitionnelle

### **Risque 2. Banalisation de la violence à l'égard des femmes du fait de l'impunité généralisée**

#### **Le Gouvernement**

- Préparer et adopter d'ici la fin de l'année une loi spécifique sur la prévention et la répression de la violence à l'égard des femmes

#### **Les organisations de femmes**

- Continuer de fournir à la société civile et aux médias des informations pertinentes concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes (protection et défense des droits des femmes)

#### **Le système des Nations Unies**

- Continuer de plaider en faveur de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

### **Risque 3. Report de l'adoption des lois fondamentales sur les droits de l'homme, du fait de la paralysie du Parlement**

#### **Le Gouvernement**

- Préparer des projets de lois et les soumettre au Parlement dans les délais impartis; le cas échéant, prier le Président de l'Assemblée nationale de tenir une session extraordinaire pour adopter ces projets de loi
- Convoquer une réunion générale sur la justice et renforcer la lutte contre l'impunité

#### **Le Parlement**

- Réexaminer les travaux législatifs
- Adopter en priorité les projets de loi sur la protection des droits de l'homme, en particulier les amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale

**Les partis politiques**

- En attendant la levée de l'impasse parlementaire, parvenir à un consensus sur la tenue d'au moins une session extraordinaire consacrée à l'adoption des projets de loi concernant les droits de l'homme et à la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme

**La société civile, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe et les organisations de femmes**

- Plaider en faveur de l'adoption d'urgence des projets de loi concernant les droits de l'homme, et notamment l'abolition de la peine de mort; diffuser largement les lois nouvellement adoptées auprès de l'ensemble de la population

**L'Union interparlementaire/l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique**

- Poursuivre leur appui technique et continuer de plaider en faveur de la création et de la mise en œuvre sans délai de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et des mécanismes de justice transitionnelle
- Continuer à plaider en faveur de la ratification, de l'harmonisation et de l'application des textes relatifs aux droits de l'homme qui ont une incidence directe sur la consolidation de la paix, et en particulier du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés

**La question foncière et le relèvement socioéconomique****Risque 1. Confrontation entre les rapatriés et les propriétaires actuels****Le Gouvernement**

- Renforcer les institutions chargées de régler les différends fonciers, engager un dialogue sur des politiques foncières à long terme et sur la question de la démographie
- Promulguer rapidement le projet de loi sur la succession

**Le Parlement**

- Voter la loi sur la succession et les lois relatives au mariage et à la dot

**La Commission de consolidation de la paix**

- Faire une place à des débats thématiques sur les questions de propriété et mobiliser des fonds pour le règlement des différends

**La société civile, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe et les organisations de femmes**

- Encourager le règlement à l'amiable des différends fonciers; sensibiliser l'opinion à l'accroissement de la population et aux questions de planification familiale

- Continuer de plaider pour l'adoption de la loi sur la succession et de lois relatives au mariage et à la dot

#### **Le système des Nations Unies**

- Poursuivre le dialogue politique et continuer d'appuyer l'installation à long terme des rapatriés et le règlement pacifique des différends fonciers

#### **La sous-région**

- Continuer de gérer la question du rapatriement en étroite collaboration avec le Burundi, dans le souci de préserver la stabilité sous-régionale

### **Risque 2. Appauvrissement de la majorité de la population et désintégration du tissu social**

#### **Le Gouvernement**

- Accélérer, en collaboration avec les partenaires, la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles
- Renforcer les synergies et la coordination des actions en faveur du relèvement économique
- Renforcer et compléter le projet de réseau des services sociaux de base et en assurer le fonctionnement de façon à préserver les programmes d'éducation, de santé et de renforcement des capacités pour les populations frappées par les conflits

#### **La Commission de consolidation de la paix**

- Aider à mobiliser les ressources en vue de consolider les résultats des projets de consolidation de la paix qui méritent particulièrement d'être financés encore un an après leur réalisation, tels que les projets concernant les femmes, les jeunes et les initiatives de micropaix. Ces projets ont donné à des groupes ciblés un accès au crédit et devraient être financés dans le cadre des activités de suivi qui ont une incidence sur la consolidation de la paix et le développement
- Continuer de demander à la communauté internationale de poursuivre son appui au processus de consolidation de la paix et à la lutte contre la pauvreté au Burundi
- Renforcer les demandes de financement pour les services sociaux de base
- Compte tenu de la paralysie des institutions, notamment celle du Parlement, mobiliser l'aide financière des partenaires internationaux sous forme d'appui budgétaire ou d'autres mécanismes permettant au Gouvernement de faire face au fléau de l'insécurité alimentaire et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires

#### **La société civile, les confessions religieuses, l'institution des Bashingantahe et les organisations de femmes**

- Sensibiliser la population pour qu'elle se prenne en charge et qu'elle reconstitue le tissu social

**Les partis politiques**

- Donner priorité aux aspects économiques de leur programme

**Le système des Nations Unies**

- Continuer d'appuyer l'exécution du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté par une action intégrée portant sur tous les aspects du relèvement de la crise, en assumant un rôle majeur dans la coordination de tous les bailleurs de fonds
- Aider le Gouvernement à réaliser les activités ayant trait aux services sociaux de base

**Les partenaires bilatéraux et multilatéraux**

- Adapter avec souplesse la pratique de la conditionnalité aux réalités d'un pays sortant d'un conflit comme le Burundi
- Continuer à mobiliser des fonds pour réaliser les activités prioritaires des services sociaux de base
- Coordonner les interventions des partenaires par le biais de la Commission nationale pour la coordination de l'aide

**La sous-région**

- Continuer de fournir une assistance technique pour intégrer le Burundi dans la Communauté d'Afrique de l'Est
- Prendre les mesures nécessaires pour relancer la coopération économique au sein de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

## Annexe I

## Groupes de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
<b>Groupe de suivi et d'évaluation</b>	
Gouvernement	Antoine Baza Adolphe Nahayo Pamphile Muderega Gérard Muringa Léon Nimbona Léonidas Habonimana
Associations de femmes	Pascaline Barankeba
Secteur privé	Ndayishimiye Consolata
Forum des organisations de la société civile	Raymond Kamenyero
Association burundaise des journalistes	Moïse Gahungu
Église catholique	Évariste Ngoyagoye Jean-Louis Nahimana
Conseil national des Églises du Burundi	Tite Ningejeje
Communauté islamique du Burundi (COMIBU)	Sheikh Salum Issa Bagoribarira
Institution des Bashingantahe	Balthazar Habonimana
Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques (OLUCOME)	Ernest Manirumwa Dismas Bakevyumusaya
Mouvement pour la réhabilitation du citoyen (MRC) – parti politique	Laurent Nzeyimana
Conseil national pour la protection de la démocratie (CNDD) – parti politique	Munyembabazi William
Union pour le progrès national (UPRONA) – parti politique	Rubuka Aloys
Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) – parti politique	Nahayo Darius
Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD) – parti politique	Gélase Daniel Ndabirabe Joel Louvet
Union européenne	Yves Manville Bintou Keita
Organisation des Nations Unies	Boubacar Kane Marie Goretti Nduwayo Pascaline Menono

*Secteurs et entités représentés**Noms des représentants***Groupe chargé de la bonne gouvernance**

Gouvernement	Papien Ruhotora Émile Nimpaye Marc Rwabahungu
Associations de femmes	Vestine Mbundagu
Association burundaise des journalistes	Agnese Ndayikeza
Organisations de la société civile	Chantal Nahishubije
Secteur privé	Kubwarugira Servais
ONG internationales	Anne Street
Église catholique	Consolata Baranyizigiye
Conseil national des Églises du Burundi	Félix Nzeyimana
COMIBU	Abdul Nzeyimana
Institution des Bashingantahe	Odette Ntiharirizwa
OLUCOME	Dismas Bakevyumusaya
MRC – parti politique	Juvenal Ngorwanubusa
FRODEBU – parti politique	Frédéric Bamvuginyumvira
UPRONA – parti politique	Nzeyimana Spéciose
CNDD – parti politique	Habarugira Guillaume
CNDD/FDD – parti politique	Gervais Ngrigwa Samia Mahgoub
Union européenne	Yves Manville Félix Ye
Organisation des Nations Unies	Amadou Ousmane Moudjib Djinadou
Banque mondiale	Alassane Sow

**Groupe chargé de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL**

Gouvernement	Évariste Ndayishimiye
Église catholique	Isidore Hakizimana
Associations de femmes	Perpétue Kanyange
Association burundaise des journalistes	Richard Giramahoro
CNDD – parti politique	Ndikumana Nephtali
CNDD/FDD – parti politique	Révérien Ndikuriyo
FRODEBU – parti politique	Domitien Bacamurwanko
Conseil national des Églises du Burundi	Edmond Bayisabe
COMIBU	Bangaryabagabo Amédée Ahmad
Organisation des Nations Unies	Mbaye Faye Jean-Charles Dei

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
Ambassade d’Afrique du Sud	Chris Botha
Institution des Bashingantahe	Cassien Simbare
Ambassade du Nigéria	Patrick O. Obi
Ambassade du Kenya	Julius Bargorett
<b>Groupe chargé du secteur de la sécurité</b>	
Gouvernement	Célestin Ndayisaba Fabien Nayishimiye
Église catholique	Abbé Audace Nzophabarushu
Association burundaise des journalistes	Jean Paul Ndayizeye
Organisations de la société civile	Emmanuel Nshimirimana Benoit Birutegusa
Associations de femmes	Médiatrice Ntakarutimana
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	Gilvert Niyonkuru Marianne Gasser
FRODEBU – parti politique	Nahimana P. Claver
CNDD – parti politique	Ndikumana Nephtali
UPRONA – parti politique	Maborori Catherine
MRC – parti politique	Anselme Hatungimigabo
CNDD/FDD – parti politique	Félicien Nduwuburund
Institution des Bashingantahe	Panrace Ndatinye
Conseil national des Églises du Burundi	Justin Nzoyisaba
COMIBU	Nkurikiye Ramadhan
Union européenne	Gilles Landsberg Arthur Kibbelaar
Organisation des Nations Unies	Mbaye Faye
<b>Groupe chargé de la justice, de la promotion des droits de l’homme et de la lutte contre l’impunité</b>	
Gouvernement	Jean Makenga Gaudence Sindayigaya
Associations de femmes	Adalaide Nadayisenga
Organisations de la société civile – Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH)	Pierre Claver Mbonimpa
Association burundaise des journalistes	Nestor Ntiranyibagira
Église catholique	Abbé Charles Karorero
Conseil national des Églises du Burundi	Niyonizigiye Gustave Alexis Kubwimana
Institution des Bashingantahe	Zénom Nicayenzi

<i>Secteurs et entités représentés</i>	<i>Noms des représentants</i>
CICR	Bertrand Lamon Marianne Gasser
COMIBU	Khaled Feruzi
MRC – parti politique	Léonidas Nyamwana
CNDD– parti politique	Nsabimana Jeanne d’Arc
CNDD/FDD – parti politique	Christien Nkurunziza
FRODEBU – parti politique	Bizimana Clotilde
Union européenne	Sue Hogwood Ismael Diallo
Organisation des Nations Unies	Francis James
<b>Groupe chargé de la question foncière et du relèvement socioéconomique</b>	
Gouvernement	Annociate Sendazirasa
Église catholique	Thérence Ntitangirageza
Associations de femmes	Monique Rwaso
Secteur privé	Ndanezerewe M. Goreth
Forum des organisations de la société civile – Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC)	Grégoire Gahungu
Association burundaise des journalistes	Dorothee Bigirimana
Institution des Bashingantahe	Bernard Ruvuzakinono
CNDD/FDD– parti politique	Mugisha Consolation
CNDD – parti politique	Nibampa Francine
UPRONA – parti politique	Kabindigiri Christophe
FRODEBU – parti politique	Roher Kanyaru Minagri
Conseil national des Églises du Burundi	Alexandre Sinzinkayo
COMIBU	Nshimirimana M. Louise Rukiya
Union européenne	Thomas Petereit Bo Schack
Organisation des Nations Unies	Gustavo Gonzalez

## Annexe II

### Liste des présidents et des rapporteurs de groupe

<i>Domaines prioritaires</i>	<i>Présidents</i>	<i>Rapporteurs</i>
Bonne gouvernance	Frédéric Bavuginyumvira	Félix Yé Odette Ntiharirizwa
Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL	Général Ndayshimiye Evariste	Perpetue Kanyange Edmond Bayisabe
Secteur de la sécurité	Major-général Célestin Ndayisaba	Benoit Birutegusa Mediatrice Ntakarutimana
Justice, promotion des droits de l'homme et lutte contre l'impunité	Jean Makenga	Gustave Niyonizigiye Marianne Gasser
Question foncière et relèvement socioéconomique	Gustavo Gonzalez	France Nibampa Grégoire Gahungu

## **Annexe III**

### **Liste des personnes ressources et membres du comité de rédaction**

#### **Personnes ressources**

- Youssef Mahmoud
- S. E. l' Ambassadeur Antoine Baza
- Bintou Keita
- S. E. l' Ambassadeur Francis Mndolwa

#### **Comité de rédaction et d' édition**

- S. E. l' Ambassadeur Adolphe Nahayo
- Yves Manville
- Raymond Kamenyero
- Pascaline Barankeba
- Vincent Kayijuka
- Marc Pellerin
- Marie-Goreth Nizigama
- Moudjid Djinadou
- Commandant Souleymane Mounkala
- Jean Keke Tohounkpin
- Hanitra Andriaveloson

## Annexe IV

### Documents de référence

- Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/1/BDI/4)
- Mécanisme de contrôle et de suivi du cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/2/BDI/4)
- Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, annotée et expliquée
- Rapport du Secrétaire général (S/2008/330)
- Accord de principes de Dar es-Salaam en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables au Burundi, signé le 18 juin 2006, avec ses annexes A et B
- Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais, agissant conformément à la Constitution nationale, et le Parti pour la libération du peuple hutu (Palipehutu)-Forces nationales de libération (FNL), signé le 7 septembre 2006 à Dar es-Salaam, avec ses annexes I à IV
- Loi n° 1/32, en date du 22 novembre 2006, portant immunité provisoire en faveur des membres du mouvement signataires de l'Accord de cessez-le-feu du 7 septembre 2006
- Décret n° 100/357, en date du 20 décembre 2006, donnant application de l'immunité provisoire prévue par l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006
- Communiqué de presse daté du 21 avril 2008, émanant du Bureau du Président
- Communiqué de presse daté du 24 avril 2008, émanant du Bureau du Président
- Programme d'action pour faire avancer le processus de paix au Burundi, adopté pendant le séminaire des envoyés spéciaux au Burundi, qui s'est tenu les 22 et 23 février 2008 au Cap (Afrique du Sud)
- Enquête et sondage sur la façon dont l'application des lois et les instruments relatifs aux droits de l'homme sont perçus par la population
- Documents concernant les statistiques des juridictions militaires d'exception, établies à partir des archives des tribunaux militaires
- Documents sur la formation relative aux droits de l'homme et au droit international humanitaire
- Organisation internationale de la Francophonie : programmation 2006-2009
- Accord du 26 mai 2008 sur la cessation des hostilités
- Déclaration de Magaliesberg, en date du 10 juin 2008
- Rapport de mission de la Commission de consolidation de la paix, mai 2008